

Annexe DELIBERATION 2023-046

Tarifs des services périscolaires pour la période à compter de la rentrée 2023 / 2024

1 - RESTAURANT SCOLAIRE:

La Commune accorde aux enfants de Saint-Jean d'Arvey et de Thoiry (niveau petite et moyenne section) une aide modulée selon les revenus de la famille.

Saint Jean d'Arvey / Thoiry (PS/MS)	Quotient familial	Repas	Garderie	TOTAL Repas + garderie
	De 0 à 450 €	2.30 €	1.55€	3.85 €
	De 451 à 800 €	4.25 €	2.05 €	6.30 €
	De 801 à 1200 €	5.15 €	2.65 €	7.80 €
	De 1201 à 1600 €	6.00 €	3.35 €	9.35 €
	> 1600 €	6.45 €	3.65 €	10.10 €
	QF NON FOURNI	7.30 €	4.45 €	11.75 €
Enfant avec convention pour allergie alimentaire	Tarif garderie et 30% tarif repas, selon QF si repas fourni par les parents, ou tarif repas selon QF si menu de substitution			

Extérieur à la commune	7.30 €	4.45 €	11.75 €
------------------------	--------	--------	---------

Inscription exceptionnelle sans réservation :

• Tarif de réservation régulière normalement appliqué majoré de 5.00 €.

2 - GARDERIES SCOLAIRES:

Matin : de 7h30 à 8h20	Soir : de 16h30 à 18h30	
1.45 €	2.60 €	

Non respect des horaires de garderie :

 Pénalités (après courrier d'avertissement) pour non respect répété des horaires de garderie : 15.00 €